



14ème législature

Question N° : 102641	De M. Éric Alauzet (Socialiste, écologiste et républicain - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > médicaments	Analyse > conditionnement. vente à l'unité.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences pour les comptes de la sécurité sociale du conditionnement en grande quantité des médicaments, en particulier les plus onéreux. Il cite l'exemple d'une personne en récidive d'un cancer du rein qui s'est vu prescrire un traitement au Nexavar, conditionné en boîte de 112 unités et facturée 3 105 euros, qu'elle a dû interrompre après huit jours en raison d'une intolérance : cette personne n'a donc consommé que 16 cachets sur les 112 que contenait la boîte. En conséquence, il souhaite connaître ses propositions pour permettre la délivrance unitaire de médicaments d'abord dans le cas des traitements les plus onéreux, ou pour imposer *a minima* des conditionnements correspondant à des périodes courtes en début de traitement. Il souligne également la nécessité de renforcer la communication auprès du grand public sur le recyclage des médicaments non consommés, afin de réduire l'impact environnemental de leur mise au rebus sauvage par les particuliers : il souhaite savoir s'il est envisagé une campagne gouvernementale sur ce sujet.